



Objectif

- Maîtriser les rôles et attributions du CSE et / ou de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur incontournable de la prévention.

Participant

- Cette formation s'adresse à tout membre du CSE amené à traiter des problématiques de sécurité et conditions de travail au sein des entreprises de plus de 11 salariés.
- Membre de la commission santé et sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Moyens pédagogiques

Un support de cours par stagiaire

Validation des Acquis

Exercices de mise en application tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation fin de formation

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Programme

1. Cerner les missions du CSE/CSSCT sur la santé, sécurité et conditions de travail

- Rôle du CSE en prévention des risques professionnels.
- Rôles des membres de la CSSCT.
- Information et consultation.

2. S'approprier le fonctionnement et les moyens du CSE

- Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail.
- Moyens mis à disposition.
- Droits d'alerte et recours à l'expertise.
- Protection des élus.

3. Identifier les obligations et les responsabilités

- Prévention et responsabilités des différents acteurs.
- Se repérer dans les textes.



4. Collaborer avec les acteurs de la santé au travail

- Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS...

5. Identifier les risques et améliorer les conditions de travail

- Aménagements, personne accidentée ou en situation de handicap. TMS, RPS...
- Moyens et actions de prévention : grilles d'inspection, enquêtes...